

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023

à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Date de convocation : 7 décembre 2023

Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire

Secrétaire de séance : Mme Amandine PRUVOST

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 39

Présents : 28 Représentés : 9 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Non participations : 0

Présents : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BRIÈRE Isabelle, BLOCQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, GRASSINI Joseph, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, CATONI Monique, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude, MARTINEZ Jean

Pouvoirs : LO IACONO Michel à ARGENTI Céline, CAMISULI Antoine à TERRIER Gérard, PRADEL Véronique à BRIÈRE Isabelle, SANCHEZ Anthony à TARDY Véronique, ARAKÉLIAN Rémy à ABADIE Dominique, ESCOLLE Laurent à VILORIA Patrick, IRLLES André à ALEO Adrien, LOVERA Magali à MARTINEZ Jean, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude

Absents : PENNICA Christelle, MIGLIORE Eric

N°23121331

**Création des stages sportifs « Marignane Sports Vacances » -
Adoption du règlement intérieur**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.212-29 ;

Vu l'avis du comité social territorial, rendu le 13 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Sport - Culture – Animation », rendu le 20 novembre 2023 ;

Considérant la volonté de la Commune de participer à la lutte contre les problèmes de santé publique liés à la sédentarité des enfants

La Commune est sollicitée par les administrés sur l'ensemble des structures d'animations qui accueillent des enfants pendant les vacances scolaires. Elle doit ainsi faire face à une demande supplémentaire de prise en charge d'enfants. Souhaitant répondre du mieux possible aux enjeux de santé publique liés aux problèmes de sédentarité, aux mauvaises habitudes alimentaires et à l'augmentation des cas d'obésité, la Commune envisage de mettre en place de nouveaux stages sportifs dédiés aux enfants de 9 à 12 ans. Appelés « Marignane Sports Vacances », ces stages se dérouleront pendant les vacances scolaires et permettront de proposer tout type d'activités sportives, encadrées par les Educateurs sportifs de la Commune.

Afin d'assurer leur bon fonctionnement, il appartient au conseil municipal d'établir un règlement intérieur édictant ces règles de fonctionnement, objet de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la création de stages sportifs, intitulés « Marignane Sports Vacances », dédiés aux enfants de 9 à 12 ans, pendant les périodes de vacances scolaires,
- **d'approuver** le règlement intérieur de ces stages sportifs, ci-annexé,
- **de dire** que le règlement intérieur ainsi adopté, entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et sera préalablement porté à la connaissance des usagers pour leur être opposable.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.